

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 17 (1990)
Heft: 4

Artikel: Les résultats de la votation du 23 septembre 1990 : un compromis bien helvétique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les résultats de la votation du 23 septembre 1990

Un compromis bien helvétique

Avec un taux de participation moyen de 39,6 pour cent, les citoyens suisses ont refusé l'abandon de l'énergie atomique; en revanche, ils ont accepté un moratoire nucléaire de dix ans et même assez nettement l'article constitutionnel sur l'énergie, de même que la révision de la loi sur la circulation routière.

Pour ce qui est des projets énergétiques, ces résultats, qui marquent un tournant de notre politique énergétique, mettent en évidence le dilemme de ces dernières années: apparemment, la peur des centrales nucléaires d'une part et la peur de renoncer à l'énergie nucléaire d'autre part s'équilibrent, tandis que l'article sur l'énergie, qui avait été repoussé à une très faible majorité en 1983, a cette fois été accepté sans problème en votation populaire. Le peuple a donc repoussé de dix ans la décision définitive pour ou contre l'énergie nucléaire. Il a en même temps clairement démontré qu'il voulait une politique énergétique axée davantage sur les économies d'énergie et favorisant le développement de nouvelles techniques énergétiques peu polluantes.

Trois initiatives antiatomiques

Depuis 1979, c'est la troisième fois que le peuple suisse a dû se prononcer sur l'avenir de l'énergie nucléaire.

- En septembre 1984, lors de la votation sur la deuxième initiative antinucléaire, 45 pour cent des votants se sont prononcés contre la construction de nouvelles centrales nucléaires après celle de Leibstadt et contre le remplacement des centrales qui ont fait leur temps. Depuis lors, la proportion des gens favorables à l'abandon pur et simple de l'énergie nucléaire n'a que faiblement augmenté, à savoir à 47,1 pour cent, malgré le fait qu'entre-temps, en 1986, est survenue la catastrophe de Tchernobyl.

- Lors de la première votation, en 1979, alors qu'on voulait faire dépendre la construction de nouvelles centrales nucléaires de l'approbation des communes touchées, la proportion des oui s'était même élevée à 48,8 pour cent. Il est frappant de constater que l'opposition à l'énergie nucléaire, par canton, est restée la même depuis 1979. Sur neuf cantons, huit se trouvaient déjà dans le camp des antinucléaires, tandis que le canton d'Argovie, canton industriel et lui-même producteur d'énergie a toujours été favorable à l'énergie nucléaire et l'est encore aujourd'hui.

Choix difficile

Il y a sans doute diverses raisons pour lesquelles une majorité de 7,5 des votants s'est prononcée en faveur du moratoire (54,6

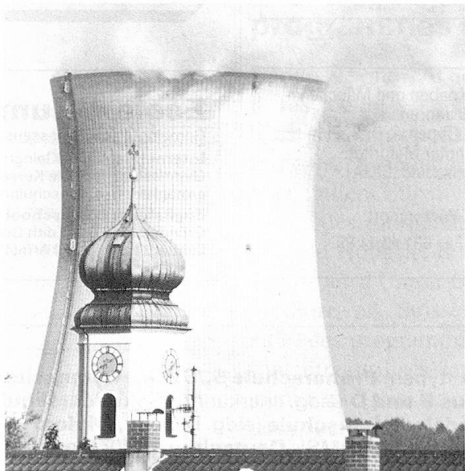
pour cent comparés à 47,1 pour cent favorables à l'initiative pour l'abandon de l'énergie nucléaire). D'une part, le domaine de l'énergie nucléaire et des risques qu'elle comporte n'est pas facilement compréhensible pour le profane; d'autre part, les citoyens ont été tellement déconcertés par le grand nombre d'affirmations et de démentis, sans parler de la campagne qui a précédé la votation – qui a été menée des deux côtés avec passion – que beaucoup d'entre eux, des adversaires de l'énergie nucléaire comme des gens hésitants, se sont prononcés en faveur du compromis ou – ont renoncé à aller voter.

L'avenir

Pas grand-chose ne changera dans l'immédiat, car après l'abandon des projets de Kaiseraugst et de Graben, il n'aurait guère été possible de mettre en service de nouvelles centrales nucléaires avant l'an 2005, même si le moratoire avait été rejeté.

Etant donné que les besoins en électricité vont sans doute continuer à augmenter et que l'utilisation sur une grande échelle d'énergies de substitution n'est pas non plus réalisable d'un jour à l'autre, on doit craindre que la Suisse ne devienne encore plus dépendante de l'importation de courant provenant de centrales nucléaires françaises.

La décision définitive pour ou contre l'énergie nucléaire est donc simplement reportée. On ne trouvera une solution optimale du



Centrale nucléaire de Leibstadt: la tour de refroidissement. (Photo: Keystone)

Les enjeux du scrutin

- Initiative populaire «pour un abandon progressif de l'énergie atomique»

Cette initiative proposait d'interdire de nouvelles installations de production d'énergie atomique et de désaffecter les installations existantes. Pour le Conseil fédéral et le Parlement, un tel abandon est inacceptable.

- Initiative populaire «Halte à la construction de centrales nucléaires (moratoire)»

Elle exigeait qu'aucune autorisation ne soit accordée pendant dix ans pour de nouvelles centrales nucléaires ou pour de nouveaux réacteurs servant à la production de chaleur. Le Conseil fédéral et le Parlement la rejetaient.

- Article constitutionnel sur l'énergie

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandaient d'accepter l'article sur l'énergie en tant que fondement d'un approvisionnement en énergie sûr, économique et ménageant l'environnement; sont prévues des mesures destinées à assurer un emploi économe et rationnel de l'énergie.

- Loi sur la circulation routière

La modification de cette loi apporte diverses améliorations, notamment en matière de sécurité routière. Le référendum a été demandé uniquement à cause de la largeur des camions, portée à 2,50 mètres.

problème énergétique, quelle qu'elle soit, que lorsque les adversaires de l'énergie nucléaire comme aussi ceux qui sont favorables à celle-ci mettront fin à leur «guerre des tranchées» et se mettront à table pour discuter des vrais problèmes de la politique énergétique.

La révision de la loi sur la circulation routière

Cette révision prévoyait une série de dispositions concernant la sécurité, la protection de l'environnement, etc. qui n'étaient pas contestées; le référendum a été demandé uniquement à cause de l'augmentation de 2,30 m à 2,50 m de la largeur maximale des véhicules. Avec 52,8 pour cent de oui, ce projet a été accepté de justesse, comme on s'y attendait. Les adversaires de cette innovation craignaient qu'un nombre croissant de gros camions n'envahissent les petites routes, ce qui n'est pas forcément vrai, car les cantons ont la compétence de fixer la largeur maximale à 2,30 m. En adoptant cette disposition qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1991, la Suisse s'adapte aux normes européennes.

WIL